

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents: MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) – BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) – Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) – MM. BRENOT (pouvoir à M.PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) – DELATTE - DODET- Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) – M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) – Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) – MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

OBJET: HABITAT ET LOGEMENT - PLH - Habitat à loyer modéré : OPAC de DIJON /Demande de subvention pour une opération de construction à Dijon Quartier Greuze 2ème tranche (26 logements PLUS CD)

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Greuze, l'OPAC de Dijon projette la construction de 26 logements PLUS CD (19 logements en collectif, 7 logements en individuel) pour un montant prévisionnel d'opération de 2 805 928 €. Ce programme répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de :

- 61 816,51 € pour surcoûts d'opération,
- 11 482,80 € pour surcharge foncière.

Il est précisé que ce programme bénéficiera du concours financier de l'Etat, de la Ville de Dijon ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer à l'OPAC de Dijon 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 26 logements PLUS CD, correspondant à la 2ème tranche du projet de rénovation urbaine du quartier Greuze, deux subventions d'un montant total de 73 299,31 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH):
- 61 816,51 € pour surcoûts d'opération,
- 11 482,80 € pour surcharge foncière.
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 ;
- De dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

10 FEV. 2006





Publié le 1 0 FEV. 2006 Déposé en Préfecture le